

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°51 Arrêté désignant les défenseurs d'office

n°51

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier de la Légion l'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 39 novembre 1928, instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs européens et assimilés des colonies françaises, des pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies, promulgués dans la colonie par arrêté du 30 décembre 1928

Vu l'arrêté n° 395, du 9 juillet 1929, désignant des défenseurs d'office

Vu le départ en congé de MM. Deschamps et Kresser,

TEXTE INTÉGRAL

L'article -1 de l'arrêté n° 395, du 9 juillet, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit : « Sont désignés comme défenseurs d'office : » MM. Lucciardi, trésorier-payeur; Al gret, administrateur des colonies Naualar., sous-chef de bureau des secrétariats généraux
Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac